

COMMUNIQUE DE PRESSE

La société R.F.R. régularise son parc de logiciels AUTODESK.

Paris, le 31 juillet 2008.

A la suite d'un audit réalisé en vertu d'une ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de Paris par la société AUTODESK sur le parc informatique de la société R.F.R. (RCS Paris B 323 875 187), qui a révélé la présence de nombreux logiciels AUTODESK sans licence, la société R.F.R. s'est engagée à prendre plusieurs mesures afin de régulariser sa situation : l'ensemble des logiciels non-conformes a été supprimé des postes de travail et R.F.R. a acquis les versions originales des logiciels AUTODESK.

« Notre activité s'étant considérablement développée depuis plusieurs mois, nous avons dû embaucher très rapidement de nouveaux collaborateurs. L'installation de versions illicites du logiciel AutoCAD a été faite de façon tout à fait incontrôlée au sein de l'entreprise. L'utilisation de logiciels contrefaits n'était pas une volonté de notre part et nous sommes conscients d'avoir agi avec légèreté et beaucoup de négligence. Nous avons rapidement régularisé notre situation et allons mettre en place pour l'avenir une véritable politique de gestion de notre parc de licences », explique le Président de la société R.F.R.

Consciente de ses erreurs en matière de gestion de licences, la société R.F.R., avec le concours de la société AUTODESK, a mis en œuvre une politique qualité au niveau de l'utilisation des logiciels afin d'éviter toute utilisation ou contrefaçon dans le cadre de son activité professionnelle.

« Il est tout à fait anormal qu'une entreprise comme R.F.R. ait eu une attitude aussi négligente vis-à-vis de la gestion de son parc de licences. Les entreprises doivent prendre conscience que les licences logicielles sont des outils de production à part entière et les intégrer dans leurs budgets d'investissement. Néanmoins nous sommes satisfaits de constater qu'à la suite de cette action la société R.F.R. a rapidement régularisé sa situation. R.F.R. a par ailleurs reconnu qu'il lui était indispensable de prendre des mesures pour respecter les droits des éditeurs de logiciels. Nous espérons également que les entreprises, qui pourraient se trouver dans une situation semblable, puissent en tirer un enseignement sur la nécessité de régulariser leur situation et de mettre en place des procédures de contrôle interne. C'est une démarche responsable qui participe au bon fonctionnement de l'entreprise et préserve son image de sérieux et de professionnalisme », conclut Bruno Mériel-Bussy, Responsable pour la France de la Conformité Logicielle et de l'Anti-piratage chez Autodesk.

Par ailleurs, la société R.F.R. s'est engagée à réaliser des audits réguliers, à mettre en place une politique interne clairement définie et une anticipation des besoins en terme de licence permettant de ne pas perdre le contrôle de la situation et de respecter les droits des éditeurs

A propos d'Autodesk

Autodesk est le leader mondial des éditeurs de logiciels de conception et de création numérique sur PC, postes nomades et Internet et un concepteur de portails Internet verticaux conçus pour aider ses clients à optimiser leurs activités. Au service d'une large communauté allant des architectes aux collectivités locales, en passant par l'industrie manufacturière, les télécommunications et les développeurs de jeu/vidéo, Autodesk a une base installée de plus de 8 millions d'utilisateurs répartis sur 160 pays à travers le monde.

Toutes les informations concernant la conformité logicielle et l'anti-piratage sont disponibles sur le site www.autodesk.fr.

Par ailleurs, Autodesk est un membre actif du **Business Software Alliance** (www.bsa.org/france) organisation mondialement reconnue, consacrée à la promotion d'un monde numérique légal et sûr. Elle est le porte-parole de l'industrie mondiale du logiciel et de ses partenaires constructeurs auprès des pouvoirs publics et sur le marché international. Ses adhérents représentent l'un des secteurs d'industrie qui connaissent la croissance la plus rapide dans le monde. Les campagnes de BSA soutiennent l'innovation technologique à travers des actions d'information en faveur de la protection de la propriété intellectuelle, de la cyber-sécurité, des échanges et du commerce électronique.